



## Assemblée générale

Distr. générale  
30 septembre 1998

Original: français

---

**Cinquante-troisième session**  
Point 10 de l'ordre du jour  
**Rapport du Secrétaire général**  
**sur les travaux de l'Organisation**

### **Lettre datée du 29 septembre 1998, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne sur le rapport établi par le groupe de personnalités éminentes créé par les Nations Unies concernant la situation en Algérie, publiée le 22 septembre 1998 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale.

Le Représentant permanent de l'Autriche  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Ernst **Sucharipa**

## Annexe

[Original : anglais et français]

### **Déclaration de la présidence de l'Union européenne sur le rapport établi par le groupe de personnalités éminentes créé par les Nations Unies concernant la situation en Algérie publiée le 22 septembre 1998**

L'Union européenne prend acte avec satisfaction du rapport détaillé établi par le groupe de personnalités éminentes créé par les Nations Unies, dans lequel ce dernier a rassemblé des informations sur la situation en Algérie afin que la communauté internationale puisse se faire une image plus claire de cette situation.

L'Union européenne considère que la visite du groupe créé par les Nations Unies représente une étape importante dans le dialogue entre la communauté internationale et l'Algérie. Elle espère que ce rapport sera utile au Gouvernement algérien dans les efforts qu'il déploie pour développer l'état de droit et renforcer le processus démocratique ainsi que les réformes, auxquels l'Algérie est attachée.

L'Union européenne examinera attentivement ce rapport et tiendra compte de ses conclusions pour la coopération future entre l'Union européenne et l'Algérie. L'Union européenne espère en outre que, dans le cadre de sa coopération avec la communauté internationale, l'Algérie appliquera les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme. L'Union européenne estime qu'il est indispensable de consolider le pluralisme démocratique et de renforcer la composante civile du Gouvernement, ce qui est désormais réalisable.

Dans ce contexte, l'Union européenne condamne une nouvelle fois catégoriquement le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et continue de soutenir les efforts déployés par le Gouvernement algérien pour consolider la démocratie et protéger les citoyens algériens contre le terrorisme. L'Union européenne réitère son attachement au dialogue politique avec l'Algérie.

---